

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1288

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

799 606 496 RCS Nantes.

POLYBAT.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 10000 EUR.

Adresse : Rn 165 Sainte Anne, 44360 Saint Etienne de Montluc.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : POLYCAVE» Société par actions simplifiée au capital de 50 490 Euros Siège social : RN 165 Sainte Anne 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC RCS NANTES 419 863 048 Agissant en qualité de Société Absorbante « POLYBAT» Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros Siège social : RN 165 Sainte Anne 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC RCS NANTES 799 606 496 Agissant en qualité de Société Absorbée
AVIS DE PROJET DE FUSIONTRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE POLYBAT (SOCIETE ABSORBEE) PAR POLYCAVE (SOCIETE ABSORBANTE) 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société POLYBAT dont la transmission à la société POLYCAVE est prévue : Les actifs s'élevant à la somme de 96 427 € Les passifs s'élevant à la somme de 35 397 € Les actifs nets à transmettre s'élèvent à la somme de 61 031 € 2. Augmentation du capital de la société POLYCAVE, société absorbante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce et dès lors que la Société HOLDING DES GARETTES détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société POLYBAT ainsi que de la Société POLYCAVE, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société POLYBAT contre des actions de la Société POLYCAVE. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société POLYCAVE, bénéficiaire des apports, contre les actions de la Société POLYBAT, ni à augmentation du capital de la Société POLYCAVE. En conséquence, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 22 février 2023 a été déposé le 23 février 2023, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de NANTES.